



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-146 / 1-1-1-4**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 13 décembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** C. BADREDDINE, M. DE JAHAM, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, R. REVIL, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Alain BLANCANEUX.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / MARCHES PUBLICS : Adhésion à un groupement de commande « mobilier »**

---

Rapporteur : Yves Allardin

**EXPOSE :** Les services de la Ville de Voiron et du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sont amenés de façon récurrente à faire appel à des entreprises externes pour l'acquisition de mobilier de bureau, d'accueil, de réunion pour l'ensemble de leurs services.

Ces besoins étant identiques, il a été convenu de recourir au groupement de commandes associant les deux collectivités.

L'objectif de celui est double :

- allègement des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement de la procédure,
- réalisation d'économie d'échelle.

La ville de Voiron sera le coordonnateur du groupement. Elle aura pour mission d'organiser la procédure de passation, de signer et de notifier le marché ; chaque membre du groupement s'assurant ensuite de la bonne exécution pour ce qui le concerne.

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention qui prévoit les modalités d'organisation de l'ensemble des opérations.

Le groupement de commandes prendra fin au terme du marché.

... / ...

**PROPOSITION :**

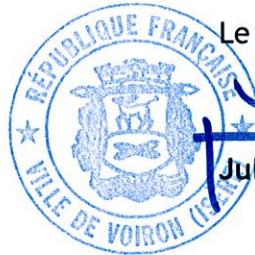
Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 11 décembre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser la constitution du groupement de commandes : « mobilier » ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT